

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 2 décembre 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Nathalie ROUQUET, Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ, Céline VANNIER.

Excusés : Laurent PAIRASTRE.

Laurence DASI a été nommée Secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIÈRE –
COLUMBARIUM**

Madame le Maire laisse la parole à Madame LEVRAT. Cette dernière explique qu'il faudrait modifier un paragraphe du règlement intérieur du cimetière relatif au plaque gravée avec les noms des défunts. Aujourd'hui c'est la « petite porte » qui peut être gravée mais au moment d'une reprise de concession cela oblige la mairie à faire changer la porte en intégralité. Avec la pose d'une plaque à graver dessus cela permettrait de ne changer que cette plaque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

- **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur du cimetière pour les plaques des columbariums,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 2 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Laurence DASI



Le Maire,

Émilie FREYCHE

